

Prix

HUBLO

Awards

i-MERSION CP

Cadre règlementaire des prix Hublo 2023

Ces prix rendent hommage aux conseillères et conseillers pédagogiques (CP) qui, par leurs actions inspirantes et leurs efforts soutenus, ont grandement contribué à l'avancement de la compétence numérique dans leur milieu de travail ou au sein de leur communauté. Les pratiques pédagogiques inspirantes de ces CP pourront rayonner et inspirer d'autres initiatives porteuses.

Chaque dossier soumis sera analysé en fonction de critères rattachés aux sept catégories suivantes. Les scores obtenus à chacun des critères permettront de comparer les pratiques pédagogiques inspirantes présentant des similitudes, et de déterminer les lauréats pour chacune des catégories. Ainsi, selon la nature et l'exhaustivité des renseignements fournis, il est possible que certaines candidatures se qualifient dans une seule catégorie alors que d'autres pourraient se qualifier dans plusieurs catégories. Toutefois, la pratique pédagogique ne peut se voir décerner qu'un seul prix.

Catégories

Accompagnement

Cette catégorie souligne l'apport significatif de la pratique à la démocratisation du numérique dans ses multiples facettes auprès des personnes enseignantes, du personnel de soutien ou de la direction. Par ses initiatives, la personne candidate a su, en collaboration avec la communauté, soutenir les pratiques pédagogiques dans le but de les améliorer ou de les rendre porteuses.

Exemples de pratiques mettant à contribution le numérique :

- La mise en place d'un dispositif d'accompagnement
- L'amélioration du processus d'insertion professionnelle
- Le partage expérientiel et la mutualisation des expertises

Collaboration

Cette catégorie souligne les efforts déployés pour accroître la collaboration au sein des équipes de travail par le biais d'outils numériques. La personne candidate a su favoriser ou bonifier l'utilisation du numérique dans le travail en équipe ou avec les partenaires externes afin de mutualiser les pratiques pédagogiques.

Exemples de pratiques mettant à contribution le numérique :

- La promotion et le développement des pratiques collaboratives
- Le développement d'une culture de l'innovation
- L'aménagement d'espaces d'apprentissage, de travail ou de cocréation

Transformation

Cette catégorie souligne l'implication de la personne candidate dans la transformation numérique, notamment les pratiques inspirantes en ingénierie pédagogique (ex. : aménagement de locaux, modernisation de processus, migration vers une ENA mieux adaptée, etc.).

Exemples de pratiques mettant à contribution le numérique :

- La participation à un changement structurant des pratiques organisationnelles
- L'évaluation et la cueillette de données à des fins de transformation
- L'amélioration d'un processus de prise de décision

Réussite

Cette catégorie souligne l'investissement dans la conception ou l'implantation de mesures de soutien à l'enseignement qui, ultimement, tendent à favoriser la réussite des personnes étudiantes. La personne candidate a analysé les pratiques existantes afin de proposer des pratiques pédagonumériques inspirantes visant l'amélioration des apprentissages.

Exemples de pratiques mettant à contribution le numérique :

- La recherche d'un gain pédagogique
- La bonification de l'enseignement
- La mobilisation et le dynamisme du milieu à l'égard des mesures de soutien

Programmes

Cette catégorie souligne les efforts consentis par la personne candidate pour enrichir les pratiques pédagonumériques dans la gestion ou au sein d'un ou de plusieurs programmes de formation. Elles peuvent être de différentes natures visant à bonifier l'efficacité de l'usage du numérique dans la gestion ou au sein même des programmes.

Exemples de pratiques mettant à contribution le numérique :

- L'arrimage interétablissement ou les partenariats
- La gestion de projet
- Le développement ou l'actualisation de programmes

Ressources

Cette catégorie reconnaît la contribution à la veille pédagonumérique ou scientifique, dans l'agrégation et la mise en disponibilité des ressources auprès des membres de la communauté, CP ou des personnes enseignantes, ainsi qu'à la diffusion des innovations. La personne candidate propose des ressources visant à inspirer les collègues et à faire rayonner les pratiques pédagonumériques tant à l'interne qu'à l'externe.

Exemples de pratiques mettant à contribution le numérique :

- L'amélioration ou la redéfinition du processus de veille
- L'amélioration ou la redéfinition du processus de consignation ou de diffusion des ressources

Civisme

Cette catégorie souligne le souci de l'égalité des chances, du sens critique, du respect des droits des individus ainsi que l'éducation à l'éthique numérique. La personne candidate propose des pratiques pédagonumériques respectueuses dans le respect des droits d'auteur et dans la reconnaissance de l'apport des collègues dans le but de faire avancer les connaissances du milieu.

Exemples de pratiques mettant à contribution le numérique :

- Le développement ou la promotion de l'éthique et de la citoyenneté numérique
- L'amélioration de l'accessibilité, de l'inclusion et de l'équité

Évaluation des candidatures

Critères d'évaluation des candidatures

Les dossiers de candidature soumis seront évalués selon les critères suivants :

Prise en compte des besoins, du contexte, des objectifs et des acteurs

La description de la ou des pratiques pédagogiques soumise fait la démonstration des besoins identifiés qui sont à l'origine de l'initiative, du contexte dans lequel elles s'inscrivent, des objectifs poursuivis et des partenaires à mobiliser.

Adéquation de la pratique

La description de la ou des pratiques pédagogiques met en lumière son caractère inspirant, son adéquation avec les besoins identifiés et, si c'est le cas, son potentiel de transférabilité et de son caractère prospectif.

Teneur de l'intégration de la dimension numérique

La description de la ou des pratiques pédagogiques révèle un apport significatif de la dimension numérique qui initie ou qui poursuit une transformation des façons de faire dans les milieux.

Implication dans la conception et la mise en place

La description de l'implication de la personne candidate fait la démonstration que cette dernière a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration et dans la mise en place de la pratique pédagogique inspirante. De plus, si cette pratique a été mise en place dans un contexte d'équipe, d'écrire l'apport de chacun des membres dans sa mise en œuvre.

Identification des facteurs de réussite

La description de la ou des pratiques pédagogiques identifie clairement les facteurs qui ont contribué au succès de l'initiative et indique ce à quoi ils sont attribuables.

Évaluation des retombées

Les retombées actuelles ou prévues de la ou les pratiques pédagogiques sont clairement définies et documentées en fonction du niveau d'avancement du processus d'implantation et font la démonstration de la contribution unique de cette ou ces pratiques.

Règlements

À qui s'adressent les prix Hublo ?

Les prix Hublo sont destinés aux CP (ou tout autre poste consacré au développement, au soutien ou à l'accompagnement pédagogiques) en poste et œuvrant dans un établissement d'enseignement supérieur au Québec.

Critères d'admissibilité

Au moment de la mise en candidature, toute personne candidate doit satisfaire aux critères suivants :

- Être à l'emploi d'un établissement d'enseignement supérieur au Québec ;
- Occuper un poste de CP (ou tout autre poste consacré au développement, au soutien ou à l'accompagnement pédagogiques) pour l'année 2022-2023 ;
- Être membre de la communauté i-mersion CP ;
- Soumettre dans le temps prescrit l'intégralité des pièces justificatives dans le dossier de candidature.

Modalités de mise en candidature

Sont éligibles les pratiques pédagogiques inspirantes qui sont ou qui ont été menées par :

- Une personne CP
- Une équipe (une personne CP et un maximum de 3 membres de l'équipe - toutes professions confondues - seront reconnus)

Qui peut soumettre un dossier de candidature ?

- La personne CP elle-même ;
- Une personne membre du corps enseignant ;
- Une personne occupant un poste de direction ou de supervision de la faculté, du département, du service ou de l'établissement d'enseignement ;
- Tout membre de l'équipe.

Les mises en candidature suivantes ne seront pas acceptées

- La mise en candidature d'une personne rattachée au projet i-mersion CP à titre d'employé.
- La mise en candidature par une personne conjointe ou un membre de la famille immédiate d'une personne candidate.
- La mise en candidature d'une personne qui n'est plus employée par un établissement d'enseignement supérieur au Québec (p. ex : une personne retraitée) ou qui n'occupe plus un poste de CP au sein de son établissement.
- Une mise en candidature menée à des fins promotionnelles pour une entreprise ou un service.
- Une mise en candidature posthume.

Période de mise en candidature

L'appel de candidatures pour cette première édition des Prix Hublo se terminera le 20 janvier 2023.

De quoi se compose le dossier de candidature ?

- Le formulaire de mise en candidature dûment rempli
- 2 lettres d'appui signées, dont l'une par un supérieur immédiat
- Une attestation d'emploi des personnes candidates signée par les instances de l'établissement d'enseignement supérieur au Québec

Processus de sélection

Durant les mois de janvier et février 2023, un comité de sélection, composé de représentants de l'ordre collégial, de l'ordre universitaire et de l'équipe d'i-mersion CP, procédera à l'analyse et à l'évaluation des dossiers soumis. Chaque dossier sera analysé et noté par des personnes évaluatrices. Deux finalistes par catégorie seront retenus pour un total de 14 finalistes. De ceux-ci, une pratique pédagonumérique par catégorie sera sélectionnée pour un total de 7 lauréats.

NOTE : i-mersion CP contactera les finalistes ainsi qu'une des personnes signataires du dossier de candidature des finalistes au mois de mars 2023 afin de les informer de l'acceptation de leur candidature et pour confirmer leur présence lors du Rendez-vous CP 2023 pour la remise de prix.

Que reçoivent les finalistes ?

- La promotion de leurs pratiques pédagonumériques inspirantes via le site d'i-mersion CP ;
- Une plaque honorifique individuelle ;
- Un badge numérique offert par CADRE21.

Que reçoivent les personnes membres de l'équipe qui ont contribué au projet ?

- Un certificat honorifique individuel et une mention spéciale lors du Rendez-vous CP 2023.

Que reçoivent les lauréats ?

- Le trophée Hublo 2023 ;
- Une bourse de 1000 \$ offerte par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) visant à pérenniser leur pratique ;
- Un accès à l'un des événements et colloques offerts par nos différents partenaires ;
- Un badge numérique unique offert par CADRE21 pour chacun des lauréats.

Partenaires

